

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 6 novembre 2012

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mardi 6 novembre 2012, à compter de 19 h et à laquelle étaient présent :

Mme Dorothy St-Marseille	M. André L'Écuyer
Mme Christina Savard	M. Jean Giasson
Mme Lise D'Astous	M. Sébastien Lafrenière

Absence motivée :

Sous la présidence de M. le Maire Denis Charron. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2012-11-A2441 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Christina Savard appuyée par le conseiller Sébastien Lafrenière, et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente assemblée à compter de 19 h 00.

Adoptée.

2012-11-A2442 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller André L'Écuyer, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2012;

3. Comptes payables

- 3.1 Salaires payés (octobre 2012);
- 3.2 Comptes acquittés (octobre 2012);
- 3.3 Comptes à payer du mois courant (octobre 2012);

4. Incendie et sécurité publique

- 4.1 Chef pompier – Regroupement des services incendies;

5. Voirie

- 5.1 Demande d'aide à l'amélioration du réseau routier local
- 5.2 Subvention salariale - Embauche de Monsieur Fernand Breton

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

- 8.1 Demande d'appui changement zonage agricole

9. Administration

- 9.1 Municipalité de Grand-Remous – Mandat pour appel d'offres regroupée pour la collecte des boues septiques
- 9.2 Club optimiste – Demande d'aide financière
- 9.3 Adoption – Révision de la Politique régissant les conditions de travail des employés de la municipalité
- 9.4 Adoption – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 9.5 Application du Code d'éthique et de déontologie des employés;
- 9.6 Dunton Rainville – Offre de service
- 9.7 Municipalité de Lac Sainte-Marie – Demande d'appui à la Société de Transport de la Haute-Gatineau (Transport Lemens)
- 9.8 Équipe de bénévoles – Demande de soutien financier
- 9.9 Opération Nez-Rouge – Soutien financier

10. Varia

11. Maire et conseillers

- 11.1 Rapport du maire
- 11.2 Dépôt des intérêts pécuniaires
- 11.3 Comités - Modifications

12. Période de questions

13. Correspondance

- 13.1 CSST – Classification pour 2013
- 13.2 Stéphanie Vallée, députée - Accusé réception résolution 2012-09-A2399
- 13.3 Stéphanie Vallée, députée - Accusé réception résolution 2012-09-A2400

14. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2. Adoption des procès-verbaux

2012-11-A2443 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2012

Il est proposé par le conseiller André L'Écuyer, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2012, tel que rédigé.

Adoptée.

3.

Comptes payables

2012-11-A2444 Adoption des salaires payés par dépôts directs

CONSIDÉRANT que le total des salaires payés pour la période se terminant au 31 octobre 2012 s'élève à 17 892.88 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller André L'Écuyer, et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des salaires payés par dépôts directs pour un montant de 17 892.88 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2012-11-A2445 Adoption des comptes payés

CONSIDÉRANT que le total des comptes payés aux fournisseurs pour le mois d'octobre 2012 s'élève à 1 926.49 \$;

CONSIDÉRANT que cette liste comprend les dépenses payées aux fournisseurs par chèque et par Accès D Affaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyée par la conseillère Christina Savard, et résolu à l'unanimité d'approuver, tel que déposé, la liste des comptes payés, et ce pour un montant de 1 926.49 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2012-11-A2446 Adoption des comptes à payer

CONSIDÉRANT que le total des comptes à payer aux fournisseurs pour le mois d'octobre 2012 s'élève à 103 902.09 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller André L'Écuyer, et résolu à l'unanimité d'approuver, tel que déposé, la liste des comptes payables, et ce pour un montant de 103 902.09 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2012-11-A2447 Chef pompier – Regroupement des services incendies

ATTENDU QUE le chef pompier Monsieur Patrick Séguin nous demande si les procédures de regroupement des services incendies avec les municipalités de Déléage, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau, Montcerf-Lytton et Grand-Remous se poursuivront;

ATTENDU QUE le chef pompier Monsieur Patrick Séguin nous avise que les tâches administratives sont de plus en plus lourdes avec les exigences du schéma de couverture de risques et qu'un allègement de ses tâches devient une nécessité vu son manque de disponibilité et que si la situation ne s'améliore pas il sera contraint de nous remettre une lettre de démission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière, appuyée par la conseillère Liste D'Astous, et résolu à l'unanimité de mandater le maire Denis Charron et la directrice Julie Cardinal à négocier pour et au nom de la municipalité une entente de regroupement des services incendies avec les municipalités de Déléage, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau, Montcerf-Lytton et Grand-Remous ou toute autre municipalité qui s'ajoutera et d'autoriser toutes dépenses pour la rédaction et l'application de cette entente.

Adoptée.

5. Voirie

2012-11-A2448 Demande d'aide à l'amélioration du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Grondin pour un montant subventionné de 14 000.00 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André L'Écuyer, appuyé par la conseillère Christina Savard, et résolu unanimement, d'autoriser les dépenses pour l'amélioration du réseau routier local.

Adoptée.

2012-11-A2449 Subvention salariale - Embauche de Monsieur Fernand Breton

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention salariale de 20 semaines d'Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines pour l'embauche de Monsieur Fernand Breton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André L'Écuyer, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Fernand Breton pour une durée de 20 semaines pour le poste de manœuvre municipal, conformément à la subvention salariale.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. **Administration**

2012-11-A2450 Municipalité de Grand-Remous – Mandat pour appel d'offres regroupée pour la collecte des boues septiques

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par la conseillère Christina Savard et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le conseil municipal mandate la municipalité de Grand-Remous afin d'aller en appel d'offres regroupée pour la vidange de boues septiques et s'engage à payer à parts égales avec les municipalités participantes, les frais de publication pour l'appel d'offres.

Adoptée

2012-11-A2451 Club optimiste d'Aumond - Demande d'aide financière

Il est proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière, appuyée par la conseillère Dorothy St-Marseille, et il est résolu à l'unanimité

d'octroyer au Club optimiste d'Aumond une aide financière de 2000.00 \$ pour l'année 2013.

Adoptée.

Contre : le conseiller Jean Giasson

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2012-11-A2452 **Adoption de la révision de la Politique régissant les conditions de travail des employés de la municipalité**

ATTENDU que le conseil a jugé opportun de procéder à la révision de la Politique régissant les conditions de travail des employés de la municipalité ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 2 octobre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André L'Écuyer, appuyé par la conseillère Lise D'Astous, et résolu à l'unanimité d'accepter la révision de la Politique régissant les conditions de travail des employés de la municipalité tel que présenté.

Adoptée.

2012-11-A2453 **Adoption du règlement 2012-03 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-03

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND**

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ D'AUMOND**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 2 octobre 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 25 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 3 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Aumond ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 2 octobre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité d'Aumond, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Aumond, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général/secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale

2012-11-A2454 Application du Code d'éthique et de déontologie des employés

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2012-03 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Aumond ;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser le rôle de la directrice générale relativement l'application de ce Code ;

ATTENDU que la directrice générale est le fonctionnaire principal de la Municipalité ;

ATTENDU qu'il doit notamment assurer les communications entre le conseil, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité, d'autre part ;

VU les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André L'Écuyer, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et résolu à l'unanimité :

– **DE MANDATER** la directrice générale pour :

- recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la Municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement ;
- procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

Adoptée.

2011-11-A2455

Renouvellement contrat Dunton Rainville pour 2013- 2014

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service juridique de la firme Dunton Rainville Avocats se termine le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes satisfaits des services rendus;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service pour 2013 et 2014, est au même taux que l'an passé qui était de 700.00 \$ plus taxes;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par la conseillère Christina Savard appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal renouvelle l'entente de service avec la firme Dunton Rainville Avocats pour un montant de 700.00 \$ par année plus taxes pour deux (2) ans.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2012-11-A2456

Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l'article 1022 du Code municipal

CONFORMÉMENT à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, qui en date du 31 octobre s'élève à 181 098.33 \$ et se détaille comme suit :

Montants à recevoir 2012 : 97 856.49 \$

Années antérieures : 64 374.70 \$

Intérêts courus : 9 912.82 \$

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis et approuvé par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'avocat de la municipalité à procéder dans les dossiers des contribuables n'ayant pas pris d'entente de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière et appuyé par le conseiller André L'Écuyer et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des personnes endettées déposée par la directrice générale;

DE MANDATER l'avocat de la municipalité pour la perception dans les dossiers des contribuables que la directrice générale lui transmettra en temps jugé opportun.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adoptée.

Note au procès-verbal

Dépôt des indicateurs de gestion de 2010 et 2011

La directrice générale procède au dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2010 et 2011.

2012-11-A2457 Municipalité de Lac Sainte-Marie – Demande d'appui à la Société de Transport de la Haute-Gatineau (Transport Lemens)

ATTENDU qu'il est important pour le développement économique de la région qu'un service de transport collectif interurbain soit maintenu sur l'ensemble du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU que les Transports Lemens assurent un transport en commun interurbain sur les territoires des Municipalités régionales de comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines; (Maniwaki - Ottawa à tous les jours)

Attendu que le programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional soutient les initiatives de service de transport collectif en milieu rural et de dessertes interrégionales permettant ainsi d'accroître l'utilisation du transport collectif ;

ATTENDU que dans le cadre de ce programme, une subvention peut être accordée au Transport Lemens pour assurer le maintien des services qui sont menacés à court terme ou dont le niveau de service risque de se retrouver sous le minimum requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André L'Écuyer, et appuyé par la conseillère Christina Savard et il est résolu d'appuyer Transport Lemens dans ses démarches auprès des autorités compétentes du Ministère des Transports du Québec dans le but de recevoir une aide financière afin de maintenir des services de transport collectif en milieu rural sur les territoires des Municipalités régionales de comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines.

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée dans chacune des municipalités de notre MRC et à la MRC des Collines pour appui.

QU'UNE copie soit également acheminée au Ministre des Transports du Québec, à la députée du Comté de Gatineau, ainsi qu'au Ministère des Transports du Québec, direction de l'Outaouais.

Adoptée.

2012-11-A2458 **Équipe de bénévoles – Demande de soutien financier**

Il est proposé par le conseiller André L'Écuyer appuyé par la conseillère Lise D'Astous, et résolu à l'unanimité d'octroyer un don pour un montant de 500.00 \$ à L'Équipe des bénévoles de la H.-G.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2012-11-A2459 **Opération Nez-Rouge – Soutien financier**

CONSIDÉRANT QUE Le Club optimiste de Maniwaki désire relancer « l'Opération nez rouge » pendant le temps des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par la conseillère Christina Savard, et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 100.00 \$, à l'attention du Club optimiste de Maniwaki.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

10. Varia

11. Maire et conseillers

Note au procès-verbal

Présentation du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité incluant la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Monsieur le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2012 qui inclut les résultats de l'exercice 2011, la liste des contrats de plus de

25 000 \$, la rémunération des élus, les indications préliminaires pour 2012, ainsi que les grandes orientations de 2013.

Le rapport sera publié dans le journal La Gatineau et envoyé à chaque adresse postale de la municipalité tel que prescrit par la loi ainsi que sur le site web de la municipalité.

Note au procès-verbal

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire et des conseillers

La directrice générale procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus, tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums soit:

Monsieur Denis Charron, maire
Madame Christina Savard, conseillère siège no.1
Monsieur Sébastien Lafrenière, conseiller siège no.2
Monsieur André L'Écuyer, conseiller siège no. 3
Monsieur Jean Giasson, conseiller siège no. 4
Madame Dorothy St-Marseille, conseillère siège no.5
Madame Lise D'Astous, conseillère siège no.6

2012-11-A2460 Comités - Modifications

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par la conseillère Christina Savard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser les modifications suivantes sur les Comités, afin de réduire les dépenses et de faciliter la tenue de ces rencontres, à savoir :

<u>Voirie</u> :	- M. André L'Écuyer, Président - Abolition du poste de Vice-président
<u>Sécurité publique</u> :	- Mme Lise D'Astous, Présidente - Abolition du poste de Vice-président
<u>Comité Loisirs et Culture</u> :	- M. Sébastien Lafrenière, Président - Abolition du poste de Vice-président
<u>C. Cons. d'urbanisme</u> :	- Mme Dorothy St-Marseille, Présidente - Abolition du poste de Vice-président
<u>C. Ressources humaines</u> :	- M. André L'Écuyer, Président - Abolition du poste de Vice-président
<u>C. Environnement</u> :	- Mme Dorothy St-Marseille, Présidente - Abolition du poste de Vice-président
<u>Aéroport (substitut)</u> :	- Mme Christina Savard

Adoptée.

12. Période de questions

13. Correspondance

14.1 CSST – Classification pour 2013

14.2 Stéphanie Vallée, députée - Accusé réception résolution 2012-09-A2399

14.3 Stéphanie Vallée, députée - Accusé réception résolution 2012-09-A2400

14. Levée de l'assemblée

2012-11-A2461 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André L'Écuyer, appuyée par la conseillère Dorothy St-Marseille, et il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la présente assemblée, à 19 h 54.

Adoptée.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale